Gilles PROBST

Peux-tu te présenter et décrire ton parcours et tes réalisations ?
Je m'appelle Gilles Probst et j'ai découvert l'informatique en 1977, à 17 ans, avec une Texas Instruments TI 57 (50 octets) puis avec la TI 58 (480 octets) grâce à laquelle je suis devenu à 19 ans parieur professionnel en Grande-Bretagne (course de lévriers, Manchester White City). De retour en France et 1981, j'ai découvert l'ordinateur de poche Casio FX-702P (1680 octets) sur laquelle j'ai créé de nombreux logiciels qui m'ont permis, dans un premier temps, de devenir pigiste pour l'Ordinateur de Poche, puis de créer des cassettes de programmes commercialisées sous la marque Logi'Stick. Dans le cadre de cette commercialisation, je me suis associé avec Didier Jacques (CCS), un fabricant de cassettes audio, pour créer une unité de duplication de cassettes informatiques sous la marque DDI (Duplication et Diffusion Informatiques). Comme nous étions arrivés à un très bon niveau de fiabilité à des tarifs ultra compétitifs, je suis devenu, en marge de mon activité d'éditeur de logiciels pour ordinateurs de poche, le duplicateur de nombreux éditeurs (Sprites, Nathan, Laser, Hatier, etc.) et le fournisseur attitré de beaucoup de magazines micro pour toutes leurs cassettes de programmes (Amstrad Magazine, Hebdogiciel, Micro Systèmes, etc.). C'est aussi à cette époque que j'ai créé les cassettes vierges Data-Or avec des jaquettes spécifiques pour la micro-informatique.

Le marché des pockets a été un laboratoire passionnant à de nombreux titres. Tout d'abord parce que ce marché préfigurait l'engouement pour les smartphones, mais aussi parce que tout était à faire et ceci dans des conditions souvent très compliquées (créer un tableur en 2 ko par exemple). Dans le cadre de Logi'Stick, j'ai donc édité et commercialisé des logiciels sur les principales machines de poche du marché : Sharp PC 1500, Casio PB 100, PB 700, FX-702P, Texas CC40, Canon X-07. Cela a été une occasion de rencontrer des gens extraordinaires dont certains ont marqué l'époque de leurs réalisations. Pour animer ce secteur, j'ai aussi créé le club C7 et son magazine le Son du Canon, ainsi que le journal de l'importateur Casio en France, Casio Story.

Lorsque le marché des machines de poche s'est essoufflé (circa 1986), j'ai migré sur l'Amstrad PCW pour lequel j'ai créé un écosystème qui permettait de couvrir la demande tant en logiciels qu'en accessoires et en hardware. Pour faire connaître cette activité je passais pas mal de pubs dans des journaux comme l'OI ou Amstrad Magazine, mais cela devenait de plus en plus cher pour un résultat de moins en moins probant du fait du nombre sans cesse croissant d'annonceurs. Je décidais donc de cesser toute pub et de créer mon propre journal L'Echo du PCW.
Malheureusement je n'y connaissais pas grand-chose et les débuts furent plus que laborieux... Dans un premier temps je m'étais adressé à un imprimeur de ville pas du tout équipé pour ce genre de production et après deux mois d'un apprentissage douloureux, j'ai décidé, à la sortie d'Xpress sur Macintosh II, de passer au tout PAO. Le choix était hardi mais payant : Non seulement les coûts de fabrication avait fondu mais en plus nous avions gagné en souplesse et en rapidité. Pour l'anecdote, à partir du 15e numéro nous n'étions que 2 à faire ce mensuel dont beaucoup d'articles nous étaient fournis par les lecteurs et, grâce à la PAO, sa mise en page prenait moins d'une semaine !

Dans le cadre de ce journal, nous avons fait pas mal d'avant-premières passionnantes comme la mise en ligne en 1988 du premier système de blogs au monde à savoir écran d'accueil personnalisable + arborescence paramétrable + messagerie (3615 LS*). La création était instantanée et les retours furent incroyables. Plusieurs milliers de sites furent créés en quelques mois jusqu'à ce que France Télécom l'interdise au motif qu'il ne pouvait être question que les utilisateurs communiquent entre eux de manière anonyme... Incroyable non ?

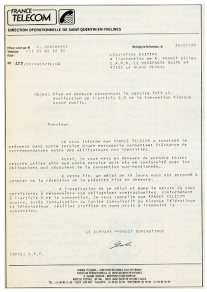

FRANCE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

Affaire suivie par M. [illegible]
Téléphone : 01 30 60 [illegible]

N° 273 [illegible]/[illegible]

Rouquet-Schneider, le 23/07/[illegible]

LOGISTIQUE SYSTEME
A l'attention de M. [illegible]
[illegible]
[illegible]

Objet : Plus en demeure concernant le service 3615 in
Contrairement à l'article 2.3 de la Convention [illegible]
[illegible] conclue.

Monsieur,

Je vous informe que FRANCE TELECOM a constaté le
[illegible] dans notre application [illegible] du service 3615 [illegible]
correspondant aux des utilisateurs des [illegible].

Ainsi, je vous mets en demeure de prendre toutes
mesures utiles afin [illegible] [illegible] avec les
utilisateurs des [illegible] de la convention susmentionnée.

A [illegible], un délai de 15 jours vous est accordé à
compter de la réception de la présente [illegible] et demeure.

A l'expiration de ce délai et dans la mesure où vous
[illegible] à [illegible] des obligations contractuelles, conformément
à l'article 2.4 de la convention, je vous rappelle que FRANCE TELECOM
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible]
[illegible].

LE SUPPLEANT PRODUIT SUPERVISEUR

[illegible]

De plus nous avons aussi été parmi les premiers à interfacer microordinateur et minitel pour des opérations automatisées comme les rapprochements bancaires (en interne), la mise à jour de cours boursiers (Boursitel) ou les connexions automatisées qui préfiguraient ces bots qui font d'Internet ce qu'il est aujourd'hui. J'aurais beaucoup aimé développer cet aspect dans le cadre de Logi'Stick mais les évènements m'en empêchèrent....

En 1992, quand la guerre du Golfe arriva, le marché s'effondra. J'étais épuisé par 10 années intenses durant lesquels j'avais travaillé en moyenne 15 heures par jour, 365 jours par an. J'ai donc tout arrêté pour partir en Asie du Sud-Est où j'ai passé 5 années à assembler des PC et à travailler dans les bidonvilles grâce à des programmes créés sur place pour permettre à leurs habitants de fournir des produits finis à des prix nettement supérieurs à la normale. J'ai retiré de ces années-là une connaissance aiguë des problèmes du quart monde, de l'efficacité Chinoise grâce à de nombreux séjours à Hong Kong ou Taïwan et de ma propre capacité d'adaptation à un environnement lointain et inédit.

Aujourd'hui, j'anime des sites Internet dont je gère la création, l'animation et l'hébergement. Je suis souvent en Inde où j'ai ma belle-famille. Ce que j'ai appris dans l'édition de logiciels et dans la réalisation d'un magazine sont des atouts indéniables qui me facilitent considérablement la tâche et me permettent de beaucoup moins me surmener qu'à l'époque des pionniers fous que nous étions...

Quelque chose à ajouter ?
Grand merci à Abandonware de m’avoir permis de les retrouver dans ses colonnes et de partager avec ses lecteurs ces années exaltantes ;)

FRANCE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Affaire suivie par M. M. GRABOWSKI
Téléphone : (1) 30 85 12 32
Poste :

Ref. : 523/SQ/DACT/TC/GG

Montigny-le-Bretonneux, le 28/07/89

LOGISTICK EDITION
A l'attention de M. PROBST Gilles
C.A.P.N. LE BONAPARTE BOITE 49
93153 LE BLANC MESNIL

Objet: Mise en demeure concernant le service 3615 LS.
Application de l'article 2.3 de la Convention Kiosque Grand public.

Monsieur

Je vous informe que FRANCE TELECOM a constaté la présence dans votre service d'une messagerie permettant l'échange de correspondances entre des utilisateurs non identifiés.

Aussi, je vous mets en demeure de prendre toutes mesures utiles afin que votre service soit mis en conformité avec les obligations qui découlent de la convention sus-mentionnée.

A cette fin, un délai de 10 jours vous est accordé à compter de la réception de la présente mise en demeure.

A l'expiration de ce délai et dans la mesure où vous persisterez à méconnaître vos obligations contractuelles, conformément à l'article 8 de la convention, je vous rappelle que FRANCE TELECOM pourra, après consultation du Comité Consultatif du Kiosque Télématique et Téléphonique, résilier d'office et sans droit à indemnité la convention.

LE SUPPORT PRODUIT BUREAUTIQUE

COPIE: D.P.T.

FRANCE TELECOM — DIRECTION REGIONALE D'ILE DE FRANCE
DIRECTION OPERATIONNELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
4, SQUARE NEWTON - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
ADRESSE POSTALE : BP 441 - 78055 SAINT-QUENTIN-YVELINES CEDEX
TEL : (1) 30 85 11 00 - TELEX : 695 897 - TELECOPIE : (1) 30 85 10 95 - TRAITEMENT DE TEXTE : (1) 30 85 10 99